

LES SERVICES PUBLICS OUVERTS

🕒 LA MAIRIE EST OUVERTE AU PUBLIC TOUS LES JOURS DE 8H30 A 12H30 ET DE 13H30 A 17H30 FERMÉE AU PUBLIC LE JEUDI APRES-MIDI.

Nous sommes joignables par téléphone au 05.57.34.54.54 ou par courriel à contact@mairie-creon.fr. Le CCAS est également ouvert aux mêmes horaires et reçoit uniquement sur rendez-vous.

🕒 CARTES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Le dépôt des dossiers et la remise des cartes d'identité et des passeports sont de nouveau assurés. La remise des titres d'identité se fait sans rendez-vous. Pour le dépôt des dossiers nous vous invitons à prendre rendez-vous sur rendezvousonline.fr.

🕒 BIBLIOTHEQUE DE CREON : OUVERTURE AU PUBLIC LE MERCREDI ET LE SAMEDI
Mercredi 10h à 12h et 15h à 17h sans rendez-vous et le samedi de 10h à 12h sur rendez-vous.
Nous vous demandons de porter un masque.

🕒 SEMOCTOM : COLLECTE DES DECHETS

Collecte des ordures : La collecte des ordures ménagères résiduelles (couverture rouge) et de tri sélectif (couverture jaune) est assurée à 100%.

Déchetteries : Réouverture totale des 6 déchetteries. Depuis le 6 juin, fin de l'accès réglementé par plaques d'immatriculation et par jours pairs et impairs.

🕒 SERVICE DE L'EAU SYNDICAT DE BONNETAN

Les bureaux du SIAEPA (syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement) sont de nouveau ouverts au public aux horaires habituels de 9h à 12h et de 13h à 17h sauf vendredi après-midi et sont joignables par téléphone au 05.56.68.37.92. Pour les urgences relatives à l'eau potable et à l'assainissement collectif, vous pouvez contacter le 0977.401.117. Les urgences seront traitées en priorité. Contrôle d'assainissement pour les ventes sur RDV.

🕒 ACCUEIL AUTONOMIE (HANDICAP/GRAND ÂGE)

Les services de la Plateforme Accueil Autonomie sont disponibles au **05.56.99.66.99** du lundi au jeudi de 9h à 17h15 et le vendredi de 9h à 16h30 ou accueil-autonomie@gironde.fr. Retrouvez toutes les informations détaillées sur le site Internet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : www.mdp33.fr.

🕒 LA POSTE :

Le bureau de Créon est ouvert au public du lundi au samedi aux horaires habituels.

CRÉON
H E B D O
VOTRE HEBDOMADAIRE DE PROXIMITÉ

#1801

VENDREDI
12 JUIN 2020



Madame, Monsieur,

Ce numéro de Créon Hebdo a pour objet de vous présenter les grands axes du budget de la commune pour l'année 2020. Habituellement adoptés en avril, les budgets de toutes les communes de France ont été soumis plus tardivement au vote des conseils municipaux en raison de la crise sanitaire. Celui de Créon a été adopté à l'unanimité le 11 juin au soir. Tourné résolument vers l'avenir et la reprise de l'activité, le budget 2020 maintient un haut niveau d'investissement pour l'entretien et le développement de la ville tout en assurant l'indispensable solidarité sociale que nous devons aux plus vulnérables. Nous avons affiché cinq priorités qui seront notre feuille de route pour les prochains mois :

- tenir compte des conséquences sociales de la pandémie
- soutenir nos associations
- maintenir le pouvoir d'achat de la commune
- améliorer l'équité fiscale entre les contribuables
- soutenir l'investissement public

Nous vous rendrons compte régulièrement de l'avancement de notre action au travers de nos publications et des réunions publiques que nous vous proposerons. Une première réunion d'information sur le budget 2020 aura lieu le samedi 20 juin à 9h30 à la salle du centre culturel les Arcades. En raison des règles sanitaires, le nombre de participants sera limité. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 05 57 34 54 54 à partir du 12 juin 2020.

A très bientôt.

Pierre GACHET, maire de Créon

Tenir compte des conséquences sociales de la pandémie

Le budget de l'année 2020 prévoit une augmentation sensible de la subvention de la commune au centre communal d'action sociale qui est l'institution chargée de mettre en œuvre l'aide aux plus fragiles. Celle-ci passe de 55 000 à 75 000 euros. Le CCAS sera ainsi en mesure de dispenser l'accompagnement social ainsi que les aides alimentaires et financières pour nos concitoyens en difficulté. Plus que jamais en ces temps difficiles, la solidarité avec les plus fragiles demeure une de nos priorités.

Soutenir nos associations

Cœur battant de la bastide et des quartiers de Créon, nos associations ont dû cesser mi-mars leur activité puis l'ajuster aux contraintes du déconfinement progressif. Les temps d'activités périscolaires sont à l'arrêt et ne pourront pas reprendre avant les vacances scolaires. Chacune des associations a reçu courant mai sa subvention communale annuelle afin d'être à l'abri des difficultés de trésorerie.

Maintenir le pouvoir d'achat de la commune

Pour assurer à la population dans de bonnes conditions les services qu'elle lui doit, la commune a besoin de recettes budgétaires. Elle doit maintenir son pouvoir d'achat. Pour cela, et conformément à une pratique en cours sous le précédent mandat, le conseil municipal a approuvé une augmentation très modérée du taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,1 %, égale au taux de l'inflation de l'année 2019. Cette hausse représente en moyenne 8 euros par foyer par rapport à l'an passé. La suppression de la taxe d'habitation sera effective pour près de 90 % des foyers fiscaux créonnais. Pour les autres, elle sera diminuée d'environ 30 % avant de disparaître intégralement en 2023. L'État s'est engagé à compenser ces sommes dans le budget communal.

Le budget 2020 en quelques chiffres

Budget de fonctionnement (charges à caractère général, dépenses de personnel, charges financières...) : 4,32 M €

Prévisions d'investissement (cuisine centrale, RD 20, études médiathèque, vidéoprotection ...) : 2,82 M €

Endettement : 3,5 M €

Hausse de la fiscalité en 2020 : +1,1 %

Subventions aux associations : 152 000 €

Subvention au Centre communal d'Action Sociale (CCAS) : 75 000 €

Améliorer l'équité fiscale

Depuis quelques années le conseil municipal agit en faveur de l'équité fiscale à Créon. Plusieurs actions sont mises en œuvre à cet effet : le repérage des logements occupés bien que déclarés vacants, le classement équitable des logements neufs par la commission communale des impôts directs et le reclassement si nécessaire des logements anciens. L'objectif est que tous les contribuables créonnais paient équitablement les impôts locaux réellement dus.

Cette pratique, qui répond à des impératifs de justice et d'équité permet d'améliorer le rendement de l'impôt communal de la part de ceux qui y échappent alors indument, sans avoir à augmenter la pression fiscale pour tous les autres contribuables.

Le conseil municipal envisage d'instaurer la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) sur le territoire communal. Elle s'appliquerait aux enseignes et aux panneaux publicitaires d'une superficie supérieure à 12m². Son produit, qui pourrait atteindre environ 30 000 euros constituerait une recette nouvelle appréciable pour le budget communal.

Soutenir l'investissement public

En cette période de reprise de l'activité économique les investissements des collectivités locales jouent un rôle majeur pour redonner du travail aux entreprises locales et préserver l'emploi. La commune de Créon prendra toute sa part en 2020 en investissant dans une cuisine scolaire moderne et performante (1,5M €), en préparant les investissements futurs comme la médiathèque (20 000 euros d'études en 2020) ou la sécurisation de la RD 20, route de Libourne, (200 000 euros). Les rues du centre bourg bénéficieront bientôt de marquage au sol permettant de visualiser la zone de rencontre, de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes en incitant les automobilistes à la prudence en réduisant leur vitesse.

Au total, 2,77 millions d'euros seront consacrés à l'investissement pour notre commune. Grâce aux excédents réalisés par une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, le recours à l'autofinancement couvrira 52% du coût de nos investissements, limitant d'autant le recours à l'endettement. De ce fait, notre dette va diminuer fortement pendant le mandat, ce qui nous donnera des marges de manœuvre supplémentaires pour investir.

Concours du Rosier 2020

Depuis 1907 et selon le vœu d'Antoine-Victor BERTAL, bienfaiteur de la ville, le conseil municipal organise un concours artistique ouvert aux garçons créonnais âgés de 12 à 16 ans.

Récompenser un Rosier à Créon, c'est mettre en valeur la jeunesse en général et un garçon en particulier. Il est choisi pour ses qualités artistiques, tant sur le plan technique que sur celui de l'imagination.

Pour le concours du Rosier 2020, la municipalité leur propose de participer à un stage artistique de 2 jours (jeudi 9 et vendredi 10 juillet) de 10 h 00 à 16 h 30, déjeuner offert. Il se déroulera à la ludothèque et sera animé par Aurélie Cantau, enseignante en Arts plastiques. Ce stage est entièrement gratuit. L'ensemble du matériel sera fourni.

Le conseil municipal fera ensuite office de jury et désignera le Rosier 2020.

Alors quel que soit le niveau de votre enfant, s'il souhaite participer, vous pouvez l'inscrire, merci de nous contacter au plus tard le 30 juin à cette adresse concours.rosier.creon@orange.fr.